LE POINT EN RECHERCHE

Mars 2011 Série socio-économique 11-002

Lacunes dans l'information sur le comment de la réalisation d'aménagements résidentiels durables et priorité accordée par les promoteurs et constructeurs à combler ces lacunes

CONTEXTE

Les promoteurs immobiliers, les constructeurs, les municipalités et les professionnels du secteur de l'habitation s'intéressent de plus en plus aux meilleures façons de planifier et d'aménager des quartiers résidentiels fidèles aux principes du développement durable.

C'est pourquoi, en 2009, la SCHL a publié un répertoire de 81 ressources qu'elle a mises à la disposition du secteur canadien de l'habitation, c.-à-d. des promoteurs et des constructeurs, des municipalités et des professionnels aspirant à créer des quartiers et des collectivités plus durables. Le document intitulé *Répertoire et évaluation des guides de pratiques exemplaires pour des collectivités durables à l'intention du secteur canadien de l'habitation* traite de 10 grands thèmes et de 53 sujets regroupés sous ces thèmes. La recherche dont ce répertoire est issu cerne également des lacunes dans l'information axée sur le « comment ».

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive de toutes les ressources disponibles expliquant comment procéder, le répertoire constitue néanmoins un premier effort de repérage et de description des ressources offertes. Il indique aussi, pour la plupart des sujets, la qualité générale, le niveau de détail et la nature des ressources disponibles. Les ressources mentionnées dans ce répertoire sont des sources d'information utiles sur bien des sujets traitant du comment de la réalisation d'aménagements résidentiels dans des collectivités durables. La plupart des ressources consignées sont de haute qualité et comportent un degré de détail suffisant pour qu'elles constituent des ressources utiles.

On peut se procurer un exemplaire du répertoire et du rapport qui l'accompagne auprès du Centre canadien de documentation sur l'habitation. Un numéro de la collection « Le Point en recherche » qui résume les conclusions de l'étude est accessible sur les pages Web suivantes de la SCHL : http://www.schl.ca/bdc/?pid=66641 (en français) et http://www.cmhc.ca/od/?pid=66640 (en anglais).

L'étape suivante a été pour la SCHL d'interviewer des représentants de l'industrie de partout au pays sur leur expérience de l'accessibilité aux ressources axées sur le comment, les lacunes observées et la priorité qu'ils accordent à combler celles-ci.

MÉTHODE

La SCHL a interviewé un échantillon de 17 promoteurs et constructeurs[1] constitué avec l'aide et l'appui de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH)[2].

---

[1] Un promoteur avec qui il a été impossible de fixer un rendez-vous pour l'entrevue téléphonique a répondu par courriel au questionnaire ayant servi de canevas aux échanges par téléphone.

[2] Les promoteurs et constructeurs interviewés travaillent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'en Nouvelle-Écosse.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

Les entrevues téléphoniques ont été menées auprès de personnes qui n'avaient pas toutes le même niveau d'expérience de l'aménagement de quartiers résidentiels durables et qui ne mettaient pas toutes en œuvre les mêmes pratiques inspirées du développement durable. Plusieurs participants ont indiqué avoir une plus grande expérience des pratiques écologiques visant l'enveloppe du bâtiment que de l'aménagement de quartiers durables. Ils représentaient tantôt des entreprises d'envergure à l'œuvre dans plusieurs grandes villes canadiennes, tantôt des entreprises de plus petite taille ayant des projets d'aménagement ou de construction au sein d'une seule collectivité. Les gros promoteurs possèdent généralement à l'interne un savoir-faire et des « équipes vertes » à même d'explorer de nouvelles méthodes et d'en évaluer l'applicabilité. Bon nombre des promoteurs confient à des consultants la tâche de trouver des pratiques innovatrices et de déterminer si celles-ci sont pertinentes, économiquement viables, commercialisables et de nature à être bien accueillies par les autorités locales. Les petits promoteurs et constructeurs font au moins une partie de l'expérimentation eux-mêmes sans bénéficier de l'éclairage d'experts à l'interne ni de consultants externes.

Les questions ayant servi à guider les échanges ont été élaborées en collaboration avec l'ACCH. Les participants ont fourni de l'information sur la nature des méthodes qu'ils ont déjà mises à l'essai ou qu'ils mettent à l'essai actuellement et de celles qu'ils ont déjà envisagé de mettre à l'essai ou encore qu'ils envisagent de mettre à l'essai. En plus des pratiques inspirées des principes de développement durable qui sont appliquées à l'échelle du terrain et du quartier, bon nombre des participants ont fait état de pratiques visant l'enveloppe du bâtiment. Non seulement a-t-on demandé aux promoteurs et constructeurs de témoigner des lacunes auxquelles ils se sont heurtés dans leur recherche sur ces pratiques, mais on les a également invités à se prononcer sur les lacunes répertoriées par la SCHL relativement aux ressources axées sur le comment et à indiquer s'ils reconnaissent ces lacunes et quelle priorité devrait être accordée à combler celles-ci.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Besoins et priorités en matière d'information

En ce qui a trait à l'information, les promoteurs et constructeurs ont déterminé leurs besoins, les lacunes qu'ils ont observées et la priorité qui devrait être accordée à combler ces lacunes. L'impression générale qui se dégage des entrevues est que la plupart des promoteurs et des constructeurs sont soucieux et motivés d'en apprendre davantage au sujet des pratiques d'aménagement durable et qu'ils acceptent d'emblée de mettre en œuvre celles qui sont viables et dont on peut leur démontrer la rentabilité. Cependant, certains ne vont pas aussi loin dans l'aménagement de quartiers résidentiels durables, car ils estiment que les coûts accrus ne permettraient pas d'obtenir un rendement acceptable. De toute évidence, de nombreux joueurs du secteur de la construction et de l'aménagement ne sont pas au fait de toute l'information existante et des ressources disponibles qui sont à leur disposition sur la réalisation des aménagements durables. Par ailleurs, bon nombre des ressources offertes ne répondent pas entièrement à leurs besoins.

Voici des observations sur leurs besoins primaires et autres en matière d'information :

- **Absence de consensus sur les lacunes dans l'information et la priorité qui devrait être accordée à les combler.** Il n'existe aucun consensus parmi les personnes interviewées quant aux lacunes observées dans l'information relative aux ressources axées sur le comment et quant à la priorité à accorder aux efforts visant à les combler. Sauf pour la gestion des déchets et des matériaux, pour laquelle aucun promoteur ni constructeur n'a déploré de lacune, des lacunes ont été soulignées par au moins quelques promoteurs ou constructeurs relativement à chacun des autres sujets abordés. Voilà qui témoigne de la diversité des besoins et des expériences des personnes interviewées, des types d'aménagements résidentiels qu'elles créent et des contextes régionaux et locaux dans lesquels elles travaillent.
- **Lacunes au chapitre de l'information, par sujet.** Sur les différents sujets traités, les lacunes le plus fréquemment déplorées ont trait à l'information sur les pratiques d'avant-garde relatives à la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales, suivie de près par l'information sur les méthodes de réutilisation des eaux ménagères, l'information sur les lieux au Canada où des pratiques d'aménagement durable ont été appliquées, l'information sur la réglementation et les autorisations, les coûts ou comparaisons de coûts et les efforts déployés par les promoteurs et constructeurs pour la mobilisation des parties intéressées. La priorité qui devrait être accordée à combler les lacunes dans l'information sur le comment reflète les besoins en information de ce genre.

- **Coût et aspect financier.** Le coût et l'aspect financier des méthodes, pratiques et technologies d'aménagement durable ont été soulevés à plusieurs reprises. Voici un aperçu du type d'information sur les coûts que réclament les promoteurs et constructeurs :
  - Information sur les coûts-avantages, la période de récupération et la pertinence sur le plan financier d'engager des coûts supplémentaires, par exemple, pour réaliser des aménagements paysagers adaptés aux milieux arides (xéropaysagisme).
  - Information sur les coûts d'exploitation et d'entretien et sur les moyens de récupérer ces coûts. Les promoteurs et constructeurs s'intéressent aussi à comprendre les coûts du point de vue de la municipalité.
  - Information sur les nouveaux mécanismes de financement des pratiques et technologies durables et sur les sources de financement de remplacement. Un promoteur d'immeuble en copropriété a découvert que les acheteurs n'étaient pas disposés à payer de surplus pour des caractéristiques d'aménagements plus durables. Le promoteur a négocié, auprès d'un organisme sans but lucratif voué à l'environnement, un prêt vert que devra rembourser le syndicat des copropriétaires sur un certain nombre d'années. Comme le refus des acheteurs de payer davantage représente l'un des plus gros obstacles à l'adoption de pratiques d'aménagement durable, les promoteurs ont besoin d'information sur les moyens de financer ces coûts accrus sans avoir à en faire payer la note aux acheteurs.
  - Malgré le manque d'information sur les coûts, plusieurs promoteurs et constructeurs sont d'avis que ce type de financement serait difficile à obtenir. Ils avancent deux raisons : 1) ils doutent que les membres de l'industrie soient disposés à partager de l'information sur les coûts; 2) ils mettent en doute la validité de toute information sur les coûts, particulièrement si elle provient d'un guide élaboré à l'échelle nationale. De l'information générique sur les coûts n'est pas perçue comme étant utile, vu la multiplicité des facteurs en jeu qui peuvent influencer les coûts. Les coûts peuvent en effet varier d'une région à l'autre et peuvent être affectés par le contexte, les conditions sur le terrain et les exigences réglementaires. Certains y voient un obstacle à l'obtention d'information juste et défendable sur les coûts; d'autres suggèrent que les facteurs qui influencent les coûts soient mentionnés chaque fois que de l'information sur les coûts est produite.
  - Les répondants ayant davantage d'expérience dans la mise en œuvre de pratiques d'aménagement durable se sont montrés réticents à offrir et à utiliser de l'information sur les coûts. Selon eux, si l'on ne s'en tenait qu'aux coûts, certaines pratiques ne seraient peut-être même pas envisagées. Ces répondants suggèrent au promoteur qui souhaite adopter une méthode doit déterminer comment s'assurer de son succès du point de vue financier, en cherchant par exemple des circonstances favorables ou des synergies permettant des réductions de coûts. Ils soulignent que les coûts peuvent être compensés par un autre élément de l'aménagement et qu'il serait par conséquent plus pertinent de situer les effets dans un contexte.
  - De l'information approximative serait utile, notamment sur les essais réalisés, les coûts-avantages et les interactions entre les coûts (p. ex., dépenser 20 % de plus rapporte X $), tout comme de l'information permettant de voir si les personnes connaissant les coûts en jeu, pour avoir déjà mis en application une méthode ou une pratique, seraient disposées à répéter l'expérience.
- **De l'information sur le comment serait utile aux municipalités.** Les promoteurs et constructeurs ont fréquemment suggéré que les municipalités et organismes municipaux comme l'autorité responsable des transports en commun, le service des incendies et les services d'utilité publique tireraient profit d'information de nature à hausser leur niveau de confiance dans les pratiques d'aménagement durable et de nature à leur faire voir et comprendre les conséquences de ce qu'ils demandent aux promoteurs et aux constructeurs de faire. Voici un aperçu du type d'information dont les municipalités auraient selon eux besoin :
  - Information sur les modèles de gestion de rechange et les conséquences des pratiques d'aménagement durable sur l'exploitation et l'entretien. Cette information est perçue comme étant nécessaire relativement à bon nombre des sujets abordés, dont la gestion des eaux pluviales, l'aménagement paysager, les parcs et jardins urbains, les normes régissant le stationnement et les voies de circulation de même que les nouveaux systèmes énergétiques.

- Information sur les modèles de partenariat et les méthodes d'exploitation continue de nouvelles installations de remplacement, comme les centres de traitement des eaux usées, les systèmes de géothermie et les systèmes énergétiques de quartiers.

- Les promoteurs et les constructeurs interrogés ont dit qu'ils étaient souvent témoins d'un manque de cohérence entre les types d'aménagements résidentiels auxquels une municipalité dit aspirer et les projets qu'elle autorise. Selon leur expérience, les différents services ne sont pas tous sur la même longueur d'onde; certains, comme les services techniques, le service des parcs et l'autorité responsable des transports en commun préférant s'en remettre à ce qui a fait ses preuves. Les exigences et normes des municipalités sont souvent incompatibles avec des méthodes novatrices. Les personnes interviewées avaient le sentiment que les municipalités tireraient profit d'information sur la façon de rendre leurs exigences compatibles avec les nouvelles méthodes et pratiques et sur ce que d'autres municipalités réussissent à faire à cet égard.

- Les promoteurs et constructeurs sont d'avis que les municipalités tireraient profit d'information sur la performance et les avantages de méthodes et de normes de remplacement, et notamment d'information sur l'expérience d'autres municipalités. Ils signalent que de nombreuses municipalités refusent de se rendre à l'évidence et d'admettre les avantages qui découlent, par exemple, des technologies visant à réduire la consommation d'eau et sont par conséquent peu enclines à autoriser des réductions de la taille des infrastructures.

- Il a été suggéré que les municipalités ont besoin d'information sur les coûts afin de mesurer pleinement les coûts supplémentaires associés aux pratiques d'aménagement durable qu'elles exigent des promoteurs et des constructeurs, et les répercussions que ces coûts supplémentaires ont sur l'abordabilité des logements. Les suggestions visent, entre autres, les normes que de nombreuses municipalités commencent à appliquer.

- Les municipalités ont besoin d'information qui indique clairement ce qui fonctionne dans différents contextes. Suite aux expériences qu'ils ont vécues, les promoteurs déplorent que les municipalités cherchent à appliquer des solutions universelles, alors qu'une même méthode n'est pas nécessairement applicable à toutes les situations. De même, les personnes interviewées signalent que les municipalités commencent à appliquer des normes comme préalables à la planification, sans comprendre les conséquences ni les répercussions pratiques de ces normes.

- Parmi les autres données dont les municipalités pourraient tirer profit, aux dires des promoteurs et des constructeurs, il y a l'information sur : qui a autorisé telle méthode novatrice et ce qui a été fait pour surmonter avec succès les problèmes rencontrés à l'échelle municipale; les pratiques novatrices; et la conception axée sur la performance et son application.

- **Performance des pratiques d'aménagement durable**. Les promoteurs et constructeurs réclament de l'information sur la performance des pratiques d'aménagement durable.

  - De l'information sur les résultats d'évaluation et de surveillance permettant de juger du succès et de l'impact des méthodes et des pratiques, y compris de leur performance à long terme, des avantages et des effets réels qu'une pratique d'aménagement durable en particulier peut avoir, par exemple. Les promoteurs ont entre autres donné comme exemple de l'information sur : l'opportunité, l'attrait commercial et la pertinence de la densification et des aménagements à usages mixtes dans les petites collectivités; la façon de réaliser des aménagements paysagers adaptés aux milieux arides qui satisfassent des critères esthétiques; la manière de concevoir des quartiers qui sauront s'adapter à l'évolution imprévisible des besoins; et, dans le cas des technologies, l'existence de corps de métiers et de personnes compétentes pour faire les réparations advenant un bris.

  - De l'information objective de source indépendante est nécessaire relativement aux éventuels risques et expériences associés aux pratiques d'aménagement durable. Les promoteurs et constructeurs interrogés affirment qu'ils doivent actuellement se fier aux allégations des fabricants ou à l'information que les personnes qui font la promotion de pratiques en particulier diffusent sans fournir de preuves à l'appui, ou alors très peu.

  - Les promoteurs et constructeurs ont de la difficulté à obtenir des renseignements fiables et non contradictoires. De l'information est nécessaire sur les raisons pouvant

expliquer que quelque chose fonctionne à certains endroits et ne fonctionne pas ailleurs.

- Bien des sources font la promotion de pratiques d'aménagement durable sans toutefois expliquer comment les mettre en œuvre. Par exemple, des sources font la promotion de commerces de détail rappelant ceux des villages, prétendant que ce sont des éléments importants du succès des collectivités à usages mixtes compactes, mais sans fournir de détails pratico-pratiques. L'information réclamée porte notamment sur le nombre et le type d'unités nécessaires pour assurer le succès de l'opération, les bons types de commerces de détail, la population nécessaire, la façon d'attirer les bonnes entreprises et de conclure des ententes avec elles.
- Les promoteurs et constructeurs sont à la recherche d'information et de sources de renseignements d'origine canadienne. À l'heure actuelle, ils doivent se contenter de sources émanant d'autres régions du monde, sources qui ne sont pas toujours applicables au contexte canadien. Au chapitre de la gestion des eaux pluviales, il a été souligné que même si de l'information crédible est disponible, celle-ci émane la plupart du temps de sources américaines. Davantage d'études réalisées au Canada sont nécessaires, en ce qui a trait notamment aux eaux ménagères et aux eaux-vannes.
- De l'information sur le marketing est nécessaire, notamment sur la façon de faire valoir auprès du consommateur les avantages d'un aménagement écoresponsable.

Entre autres, les promoteurs et constructeurs ont dit avoir besoin d'information sur les systèmes de traitement de l'eau et les systèmes énergétiques de quartier.

- **Aperçu de l'information nécessaire sur les eaux pluviales et les eaux usées :**
  - Information sur les eaux ménagères et les nouvelles méthodes de traitement, y compris sur la réglementation, les lieux où la réutilisation des eaux ménagères a été autorisée et donne de bons résultats et la manière dont les obstacles à leur utilisation ont été surmontés, de même que de l'information précise notamment sur la façon dont l'eau des baignoires peut servir à alimenter les chasses d'eau des toilettes.
  - Information sur les solutions de rechange à la gestion des eaux pluviales, notamment sur l'aménagement de marais artificiels, le traitement et l'habitat, et ce que les municipalités font ailleurs dans le monde pour gérer leurs eaux pluviales.
- **Systèmes collectifs de production d'énergie et systèmes à base d'énergie renouvelable**, notamment pour la production d'énergie à l'échelle d'un quartier, l'utilisation des énergies géothermique, éolienne, solaire et tirée de la biomasse, ainsi que la récupération de la chaleur des eaux d'égout :
  - Énergie collective : les paramètres qui influencent les solutions dans divers contextes (par exemple, l'emplacement et le lieu géographique), les expériences menées ailleurs, le coût des systèmes et la période nécessaire à la récupération de l'investissement, les moyens de réduire certains des coûts, l'expérience sur le terrain permettant de juger de la fiabilité et de la facilité d'utilisation par les utilisateurs. Relativement aux systèmes énergétiques de quartier, il faut de l'information sur les essais et leurs répercussions, notamment sur les répercussions quand plus d'un promoteur participe. Un besoin d'information particulier qui a été précisé a trait aux bons mécanismes à utiliser pour construire des systèmes de chauffage à eau chaude permettant le raccordement éventuel à un futur réseau thermique. Il a été souligné que si les maisons construites aujourd'hui ne permettent pas leur raccordement éventuel à un système énergétique collectif, le recours à ces réseaux thermiques ne sera tout simplement pas possible plus tard.
  - De l'information est nécessaire sur les systèmes de production d'énergie géothermique : faisabilité des systèmes géothermiques destinés à des collectifs d'habitation et données d'expérience, moyens de mettre en œuvre des systèmes géothermiques, coût de ces systèmes et période de récupération de l'investissement, données sur l'exploitation des systèmes, notamment sur leur fiabilité et leur facilité d'utilisation par les utilisateurs, information sur les modèles conçus pour fonctionner à long terme, et données sur la gestion des systèmes géothermiques.
  - Énergie éolienne : information sur la faisabilité et la gestion des installations.

- Énergie solaire, y compris l'énergie solaire passive : information sur l'orientation par rapport au soleil, sur les exemples de réussite ainsi que sur l'état de préparation et les exigences liées à l'aménagement en vue du recours à l'énergie solaire.
- Système de production d'énergie à partir de la biomasse et de la chaleur récupérée des eaux d'égout : information sur les modèles de gestion et les possibilités à long terme; moyens de maintenir l'intégrité du système pendant la phase d'élaboration du projet; et moment de la mise en service du système.

- **Information sur la réglementation et les autorisations.** Voici un aperçu de l'information sur la réglementation et les autorisations que réclament les promoteurs et constructeurs :
  - Information sur les administrations où des méthodes et pratiques ont été autorisées, y compris les méthodes et pratiques qui ont été autorisées ou jugées acceptables par diverses provinces et municipalités.
  - Information sur les autorisations, y compris des renseignements sur les problèmes qui ont été rencontrés, la façon dont les obstacles à l'utilisation des pratiques d'aménagement durable ont été surmontés ailleurs et les leçons tirées des expériences des autres, ainsi que sur le processus d'autorisation des pratiques d'aménagement durable.
  - Information sur les problèmes posés par la réglementation.
  - Information sur les problèmes juridiques associés aux pratiques d'aménagement durable.
  - Information sur la façon de mobiliser les intervenants de manière proactive.

Format de l'information sur le comment

Les répondants appuient bon nombre des formats qui leur ont été mentionnés. Les formats qui leur ont été soumis étaient des manuels, des guides, des études de cas détaillées, des documents pro forma, des outils, des normes ou lignes directrices et des modèles de documents. Les promoteurs et constructeurs ont aussi suggéré : des bases de données sur le Web, une bibliothèque électronique, des blogues en ligne, des forums de discussion interactifs sur le Web et des webinaires. Un thème récurrent est le souhait de voir le matériel être fréquemment mis à jour, facile d'accès, interactif, facile à consulter et situé à un endroit central. Ils estiment également important de pouvoir être avisés quand de la nouvelle information devient disponible.

- L'étude de cas constitue le format le plus souvent mentionné comme étant idéal pour fournir de l'information sur le comment. Le type d'information que les répondants souhaitent voir inclus dans les études de cas comprend : ce qui a été fait ailleurs et comment les choses ont été faites; quels résultats ou quelles performances ont été obtenus, y compris par la modélisation; quels paramètres ont été garants des résultats; comment évaluer la performance; si l'on peut parler de réussite; comment l'expérience peut être appliquée à des contextes différents; quels sont les risques, comment les surmonter et comment s'en protéger; comment obtenir des autorisations, à quels coûts, quelle est la période de récupération et avec qui faire le suivi.

- Ont été mentionnés à plusieurs reprises, les supports électroniques pour les études de cas, les guides de pratiques exemplaires ou les manuels. Parmi les suggestions reçues, mentionnons les manuels électroniques se prêtant à des mises à jour fréquentes, les guides en ligne faisant l'objet de mises à jour périodiques et la transmission aux utilisateurs d'avis annonçant ces mises à jour, un centre d'échanges ou une base de données sur les pratiques exemplaires relativement à tous les sujets; une liste de projets et des personnes y ayant travaillé qui pourraient partager leur expérience.

- Il a été suggéré que le format pourrait varier en fonction des destinataires et de la nature de l'information. Pour les gestionnaires chargés d'aménagement, les études de cas fournissant de l'information sur la façon dont une pratique a fonctionné ailleurs et les documents pro forma sont les plus utiles. Pour les gestionnaires de projet, ce qui est le plus utile, ce sont les manuels qui précisent quoi faire, pourquoi le faire et comment le faire. Le personnel sur le terrain aurait pour sa part besoin d'information plus spécifique sur le comment, précisant notamment les outils ou l'équipement à employer. Dans l'ensemble, pour le moment, ce sont les études de cas et les documents pro forma qui constitueraient une priorité.

CONCLUSIONS

Les entrevues menées par la SCHL auprès d'un échantillon de promoteurs immobiliers et de constructeurs d'habitations du Canada révèlent un éventail varié d'expériences et de besoins relativement à l'information sur les pratiques de planification de collectivités durables. Il n'y a pas de consensus quant aux lacunes dans l'information ni quant à la priorité à donner à combler chacune de celles-ci, car des lacunes ont été mentionnées relativement à presque tous les sujets. Les lacunes les plus fréquemment mentionnées ont trait aux pratiques d'avant-garde touchant à la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales, à la réutilisation des eaux ménagères, à la réglementation et aux processus d'autorisation au Canada. Relativement à tous les sujets, on retrouve, parmi le type d'information recherché, des détails sur les coûts et des comparaisons de coûts, des exemples de pratiques exemplaires et des études de cas ainsi que des évaluations des performances. Les constructeurs et promoteurs ont fréquemment suggéré que les autorités municipales chargées des autorisations en aménagement et que les organismes municipaux comme les autorités responsables des transports en commun, les services d'incendie et les services d'utilité publique pourraient également tirer profit d'information sur les pratiques exemplaires et sur la manière de réaliser des aménagements durables, car cette information les rendrait plus confiants envers les pratiques fidèles aux principes du développement durable et les incidences qu'ont leurs exigences et leurs normes en matière d'aménagement.

Lorsqu'on compare les besoins exprimés dans les entrevues aux ressources déjà mentionnées dans le répertoire élaboré par la SCHL, intitulé *Répertoire et évaluation des guides de pratiques exemplaires pour des collectivités durables à l'intention du secteur canadien de l'habitation*, il apparaît évident que bien des représentants des secteurs de la construction et de l'aménagement ne sont pas au courant d'une partie de l'information existante et des ressources axées sur le comment qui sont actuellement à leur disposition. Par ailleurs, bon nombre des ressources offertes ne répondent pas entièrement à leurs besoins. Les renseignements recueillis dans le cadre du projet d'élaboration du répertoire et au cours des entrevues de suivi menées auprès des constructeurs et promoteurs serviront à documenter la mise à jour de la publication *Pratiques pour des collectivités durables* de la SCHL ainsi que les futures activités de recherche et de diffusion d'information portant sur les collectivités durables.

Le Point en recherche

Lacunes dans l'information sur le comment de la réalisation d'aménagements résidentiels durables et priorité accordée par les promoteurs et constructeurs à combler ces lacunes

Directeur de projet à la SCHL : Cynthia Rattle

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent Point en recherche fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2011, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 09-03-11

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

67240